



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL
LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA

Bulletin Officiel n° 29
du 23.04.2017

Bureau de Ligue

president@lfw-blida.dz
contact@lfw-blida.dz



Séance du 31.03.2016

Etaient Présents :

Mr. FERGANI	Adel Hafid.	Président
Mr. ZIDANE	Fath Allah.	
Mr. BELLIL	Abderezak.	
Mr. RADJI	Mohamed.	
Mr. KACIMI	Omar.	
Mr. OUMERT	Mourad.	
Mr. SALHI	Djamel	
Mr. LARICHE	Abdellah.	
Mr. SALHI	Rachid	
Mr. SAMET	Mohamed Amine	

Absents Excusés:

Mr. EL KINAI	Mohamed
Dr. KERBOUCHE	Abdelouahab
Mr. DEGHRAR	Djillali.

Séance ouverte à 17h10 par Monsieur FERGANI Abdel'Hafid, Président de la LFW Blida qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1 - COURRIER ARRIVEE.
- 2 - COURRIER DEPART.
- 3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS.
- 4 - DIVERS.

Courrier Arrivée

- ✓ **Courrier de la F.A.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.P :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.N.F.A :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier L.I.R.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**
 - Invitation aux cérémonies de remise de trophées aux champions. **Remerciements.**
- ✓ **Courrier des L.F.W :**
 - De la **L.f.w-Médéa**, A/S de l'engagement du club « **W.S.Médéa** ». **Noté.**
 - De la **L.f.w-Boumerdes**, demandant 02 trios d'arbitres. **Noté et transmis à la DAW.**
- ✓ **Courrier Direction Technique Régionale :**
 - Néant.

✓ **Courrier de la WILAYA – D.J.S :**

- Invitation à la réunion du conseil d'administration Ordinaire de l'OPOW Mustapha Tchaker, prévue le 17.04.2017.

✓ **Courrier Clubs :**

- Du C.S.A « **A.C.Bou Arfa** », demandant des explications A/S de la catégorie « U-14 ». **Noté.**
- Du C.S.A « **M.C.Glacière** », demande de régularisation d'une situation disciplinaire d'un joueur. **Noté et transmis à la C.D.**

✓ **Courrier Divers :**

- Du groupement de la gendarmerie nationale, demandant la désignation d'un trio d'arbitre pour la rencontre de Coupe de gendarmerie. **Noté et transmis à la D.A.W.**

Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **Le Chef De Cabinet la wilaya de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **22 et 23 Avril 2017**.
- Lettre transmise à Mr. **Le D.J.S de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **22 et 22 Avril 2017**.
- Lettre transmise à la **L.R.F-Blida**, A/S de la rencontre « **Guerrouaou.A.C – C.S.Chebli** ».
- Lettre transmise à Mr. **Le Président d'A.P.C de Blida**, relative au programme des rencontres aux stades « **Daïdi** » et « **Brakni** ».
- Lettre transmise à Mr Le Président de la **L.f.w-Médéa**, demandant un trio d'arbitre pour les rencontres « **U-14** », au stade si Hamdane (Médéa).

Travaux des Commissions

Direction d'Arbitrage de Wilaya	Lu et Approuvé
Commission de discipline	Lu et Approuvé
Direction d'Organisation des Compétitions	Lu et Approuvé

Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.dz et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

E-MAIL des CLUBS

Les clubs sont tenus d'utiliser les e-mails mis à leur disposition lors de l'enregistrement des licences, pour toute correspondance adressée à la ligue.

Commission de Discipline

cd-lfwb@lfw-blida.dz

- Etaient présents :

- BELLIL Abderezzak.
- REZKI Messaoud.
- KAHOUAL Ahmed.

- Courrier :

- Du C.S.A « **M.C.Glacière** », demande de régularisation d'une situation disciplinaire d'un joueur. **Noté.**

- Audience :

- SAOUDI Abdallah – W.M.Boufarik.
- NIA Boubakeur – Lic 1630136 – A.S.E.Chiffa

- Traitement des Affaires :

Procès-verbal N°37 : Séance du **LUNDI 17.04.2017**

MISE A JOUR DE LA 24^{ème} Journée – « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°216 : Rencontre G.A.C – A.S.E.C du 15.04.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
AZZI Abderraouf	1610050	GAC	Expulsion : Jeu Brutal	02 Matchs fermes.
BOUBAKEUR Farouk	1630002	GAC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
NIA Aboubaker	1630146	ASEC	Expulsion : Jeu Brutal	02 Matchs fermes.
GACEM Mohamed	1630146	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°217 : Rencontre A.S.W.H – I.R.B.S du 14.04.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BAOUNI Mustapha	1610297	ASWH	Comportement Anti Sportif	Avertissement
AMOKRANE Fayçal	1610263	IRBS	Jeu Dangereux	Avertissement

MISE A JOUR DE LA 26^{ème} Journée – « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°218 : Rencontre M.C.G.I – W.M.B du 15.04.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
AMRANE Seifeddine	1610233	MCGI	Expulsion : (Jeu Dangereux+ Jeu Dangereux)	01 Match ferme.
ZOUAOUI Mohamed Amine	1610237	MCGI	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
HABIB Salah Eddine	1610180	WMB	Expulsion : (Contestation Décision + Jeu Dangereux)	01 Match de suspension ferme en sus de l'avertissement comptabilisé +1.000DA

HAMDANIA Mohamed Fouzi	1610201	WMB	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000DA
BOUSSALEM Mohamed Hani	1610188	WMB	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
BERKANI Abdelghani	1610185	WMB	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
MABROUK Abderraouf	1610191	WMB	Jeu Dangereux	Avertissement.
//	//	WMB	Conduite incorrecte de l'équipe	Amende 1.000 DA

Affaire N°219 : Rencontre C.R.A.M – I.R.B.O.C du 14.04.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
OTSMANE TELBA M'hamed	1610124	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BESSAD Abdenour	1610114	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BELKAÏS Mohamed	1610138	CRAM	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUKHERS Billel	1610140	CRAM	Comportement Anti Sportif	Avertissement

RECTIFICATIF
P.V N°34

Affaire N°204 : Rencontre I.R.E.B – M.C.G.I du 31.03.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
Bien lire :				
SAICHE Mohamed	1610366	IREB	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOURKAIB Abderrahmane	1610230	MCGI	Contestation Décision	01 Match ferme+1.000DA.

REGULARISATION :

- ✓ Suite a la demande Régularisation disciplinaire introduite par le club M.C.Glacière sur le cas du joueur « **BENGUERGOURA Ahmed Cherif – Lic 1610235** », n'ayant pas purgé la totalité de sa peine ;
Conformément à l'article 135 du Règlement la commission de Discipline décide :
- Un (01) Match ferme de suspension, en sus de la sanction initiale à compter du 17-04-2017

- Divers :

Article 143 : Responsabilité

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la Responsabilité exclusive des clubs.

Note

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT BALL
LIGUE DE FOOT BALL AMATEUR DE LA WILAYA DE BLIDA

Bulletin Officiel n° 29
du 23.04.2017

Direction Technique d'Arbitrage

dtaw-lfwb@lfw-blida.dz



Séance du 20.04.2017

Etaient Présents :

Mr. OUMERT	Mourad	Directeur Technique.
Mr. KABECHE	Lamine	Gestionnaire Administratif.
Mr. BOUSSETER	Sofiane	Formateur.
Mr. HOULI	Mustapha	Membre.
Mr. ALI KHOUDJA	Belkacem	Membre.

Absents excusés :

Mr. ZEKRI	Boualem	Membre.
Mr. BENSALAH	Fadhel.	Membre

Séance ouverte à 17h00 par Monsieur OUMERT Mourad, Président de la Direction Technique d'Arbitrage, qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- FORMATION ET CAUSERIE.
- DESIGNATION.
- DIVERS.

1 - COURRIER ARRIVEE :

• Rapports des commissaires aux matchs :

- ✓ Mr. REZKI Messaoud (**IRBOC - CRAM**).
- ✓ Mr. ZIDANE Fathallah (**ASWH - IRBS**).
- ✓ Mr. BENSALAH Fadhel (**GAC - ASEC**).

• Courrier clubs:

- ✓ Néant.

• Courrier Divers :

- ✓ Du groupement de la gendarmerie nationale, demandant la désignation d'un trio d'arbitre pour la rencontre de Coupe de gendarmerie. **Noté.**
- ✓ De la **L.f.w-Boumerdes**, demandant 02 trios d'arbitres. **Not2.**

2 - FORMATION ET CAUSERIE :

- ✓ Cours hebdomadaires chaque Mardi et Jeudi.

3 - DESIGNATION:

- ✓ 28^{ème} Journée du championnat « Honneur » - Seniors.
- ✓ 21^{ème} Journée du championnat « Jeunes » Gr « A » et « B ».
- ✓ 9^{ème} Journée de championnat - « U-14 ».

4 - DIVERS:

Extraits des LOIS DU JEU - IFAB « 2016 - 2017 »

LOI - 16

Coup de pied de but

Un coup de pied de but est accordé lorsque le ballon, touché en dernier par un joueur de l'équipe qui attaque, franchit entièrement la ligne de but, à terre ou en l'air, sans qu'un but ait été marqué.

Un but peut être marqué directement sur coup de pied de but, mais uniquement contre l'équipe adverse ; si le ballon pénètre directement dans le but de l'exécutant, un corner sera accordé à l'adversaire si le ballon est sorti de la surface de réparation.

1. Procédure

- Le ballon doit être immobile et être botté d'un point quelconque de la surface de but par un joueur de l'équipe qui défend.
- Le ballon est en jeu dès qu'il est sorti de la surface de réparation.
- Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

2. Infractions et sanctions

Si le ballon ne sort pas de la surface de réparation ou qu'il touche un joueur avant de sortir de la surface de réparation, le coup de pied de but doit être rejoué.

Si, une fois que le ballon est en jeu, l'exécutant retouche le ballon avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé ;

Si l'exécutant touche délibérément le ballon de la main :

- un coup franc direct est accordé ;
- un penalty est accordé si l'infraction s'est produite à l'intérieur de la surface de réparation de l'exécutant, sauf si l'exécutant était le gardien de but auquel cas un coup franc indirect est accordé.

Si un adversaire se trouvant dans la surface de réparation lorsque le coup de pied de but est exécuté touche ou dispute le ballon avant qu'il n'ait touché un autre joueur, le coup de pied de but doit être retiré.

Si un joueur entre dans la surface de réparation avant que le ballon ne soit en jeu et qu'il commet ou subit une faute, le coup de pied de but devra être retiré et le joueur fautif pourra être averti ou exclu en fonction de la nature de sa faute.

Pour toute autre infraction à la présente Loi, le coup de pied de but doit être retiré.

LOI - 17

Corner

Un corner (coup de pied de coin) est accordé lorsque le ballon, touché en dernier par un joueur de l'équipe qui défend, franchit entièrement la ligne de but, à terre ou en l'air, sans qu'un but ait été marqué.

Un but peut être marqué directement sur corner, mais uniquement contre l'équipe adverse ; si le ballon pénètre directement dans le but de l'exécutant, un corner sera accordé à l'adversaire.

1. Procédure

- Le ballon doit être positionné dans la surface de coin la plus proche de l'endroit où le ballon a franchi la ligne de but.
- Le ballon doit être immobile et doit être botté par un joueur de l'équipe qui attaque.
- Le ballon est en jeu lorsqu'il a été botté et a clairement bougé, même s'il n'est pas sorti de la surface de coin.
- Le drapeau de coin ne peut être enlevé.
- Les adversaires doivent se tenir au moins à 9,15 m de la surface de coin jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

2. Infractions et sanctions

Si, une fois que le ballon est en jeu, l'exécutant retouche le ballon avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé. Et si c'est de la main que l'exécutant retouche délibérément le ballon :

- un coup franc direct est accordé ;
- un penalty est accordé si l'infraction s'est produite à l'intérieur de la surface de réparation de l'exécutant, sauf si l'exécutant était le gardien de but auquel cas un coup franc indirect est accordé.

Si un joueur effectuant correctement un corner botte intentionnellement le ballon contre un adversaire afin de pouvoir ensuite le rejouer – mais sans mégarde, imprudence ou violence – l'arbitre doit permettre au jeu de se poursuivre.

Pour toute autre infraction, le corner doit être rejoué.

Le Directeur Technique :
M. OUMERT.

Le Gestionnaire Administratif
L. KABECHE.

Séance du 17.04.2017

- Etaient présents :

- ✓ RADJI Mohamed **Directeur.**
- ✓ BENAOUA Achour **Membre.**

- Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- HOMOLOGATION.
- DESIGNATION.
- TRAITEMENT DES AFFAIRES.

1. - COURRIER ARRIVEE :

- Néant.

2. - HOMOLOGATION:

- ✓ **Mise à Jour 24^{ème} Journée Championnat « Honneur » - Seniors**

A.S.W.H	02 - 01	I.R.B.S
G.A.C	01 - 01	A.S.E.C

- ✓ **Mise à Jour 26^{ème} Journée Championnat « Honneur » - Seniors**

I.R.B.O.C	03 - 03	C.R.A.M
M.C.G.I	01 - 01	W.M.B

- ✓ **Mise à Jour 14^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « A » « U - 20 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 17 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 15 »</u>		
WMB	02-03	WRB	WMB	03-03	WRB	WMB	04-00	WRB

- ✓ **Mise à Jour 18^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « A » « U - 20 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 17 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 15 »</u>		
USMAA	//	CRAM	USMAA	01-01	CRAM	USMAA	01-01	CRAM
IRBS	06-01	WRB	IRBS	03-02	WRB	IRBS	04-00	WRB

- ✓ **Mise à Jour 18^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « B » « U - 20 »</u>			<u>Groupe « B » « U - 17 »</u>			<u>Groupe « B » « U - 15 »</u>		
CRBOD	01-02	ASEC	CRBOD	02-00	ASEC	CRBOD	06-00	ASEC

3 - DESIGNATION :

- ✓ 28^{ème} Journée championnat « Honneur » - Seniors.
- ✓ 21^{ème} Journée « Gr - A » et « Gr - B » - Jeunes.

4 - TRAITEMENT DES AFFAIRES :

- ✓ Néant.

Extraits du règlement des Championnats de Football amateur « 2016 »

Article 26 : Unicité de la licence

1. Sauf dispositions contraires, Un joueur ne peut cumuler plus d'une licence au cours de la même saison.
 2. Si la ligue est saisie d'un cas de fraude ou de falsification de signature d'une demande de licence, elle a l'obligation, après avoir constaté la matérialité de l'infraction, d'annuler cette licence et de prononcer les sanctions prévues par l'article 94 du présent règlement.
 3. S'il est établi qu'une demande de licence a été introduite par un club pour qualification, à l'insu du joueur, la responsabilité incombe entièrement au club contrevenant qui encourt les sanctions suivantes :
 - Annulation de la licence ;
 - Deux (02) ans fermes de suspension de toute fonction officielle pour le contrevenant (signataire de la demande de licence);
- o **Une amende de :**
- Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Article 27 : Validité et utilisation de la licence

1. La licence du joueur amateur est annuelle. Elle est établie pour la saison sportive pour laquelle elle est délivrée.
2. La licence en cours de validité doit être présentée lors de chaque compétition.
3. La détention d'une licence ne vaut pas qualification du joueur.
4. Seuls sont valables les imprimés dont les modèles sont arrêtés par la FAF.

Le Directeur :
Mr. RADJI MOHAMED

Le Gestionnaire Administratif
Mr. BENAOUA Achour

Désignation

29^{ème} Journée Championnat « HONNEUR »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
AMROUSSA	C.R.Amroussa – U.S.M.Ain Aïcha	VENDREDI 28 AVRIL 2017	Seniors	15H00
CHEBLI	C.S.Chebli – M.C.Glacière	VENDREDI 28 AVRIL 2017	Seniors	15H00
CHIFFA COMMUNAL	A.S.E.Chiffa – W.M.Boufarik	VENDREDI 28 AVRIL 2017	Seniors	15H00
OULED CHEBEL	R.C.Bir Khadem – C.R.B.Oued Djer	VENDREDI 28 AVRIL 2017	Seniors	15H00
CHIFFA VILLE	I.R.B.Chiffa – I.R.E.Bouinen	VENDREDI 28 AVRIL 2017	Seniors	15H00
BAHLI (SOUMAA)	I.R.B.Soumaa – I.R.B.Ouled Chebel	VENDREDI 28 AVRIL 2017	Seniors	15H00
MOUZAÏA	U.S.O.Mouzaïa – A.S.W.Hallouya	VENDREDI 28 AVRIL 2017	Seniors	10H00
//	M.C.Bou Arfa- Guerrouaou A.C	Annulée		

Médecin et Ambulance

Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football. Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 des Règlements du championnat de football amateur des divisions honneur et pré- honneur.

Service d'ordre

Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de toute rencontre de football. Si l'absence de sécurité est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 50 du Règlement du championnat de football amateur EDITION 2016.

22^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - A »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BAHLI (SOUMAA)	A.S.W.Hallouya - W.M.Boufarik	VENDREDI 28 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BEN CHAABANE	U.S.M.Aïn Aïcha - W.R.Ben Chaabane	SAMEDI 29 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
AMROUSSA	C.R.Amroussa - C.S.Chebli	VENDREDI 28 AVRIL 2017	U-20	//
			U-17	09H00
			U-15	11H00
MEFTAH	U.S.Souakria - Guerrouaou A.C	VENDREDI 28 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
OULED CHEBEL	I.R.B.Ouled Chebel - I.R.B.Soumaa	VENDREDI 28 AVRIL 2017	U-20	//
			U-17	09H00
			U-15	11H00
//	R.C.Bir Khadem - I.R.E.Bouinen	<i>Annulées</i>		

22^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

DAÏDI	M.C.Glacière - I.R.B.Chiffa	SAMEDI 29 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
OUED EL ALLEUG	M.C.B.Oued El Alleug - M.C.Bou Arfa	SAMEDI 29 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
SIDI MADANI	C.Sidi Madani - J.M.Mouzaïa	VENDREDI 28 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BENI CHEGRANE	C.R.Mouzaïa - C.R.B.Oued Djer	VENDREDI 28 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BOUARFA	A.S.Ansar - A.S.E.Chiffa	SAMEDI 29 AVRIL 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
//	U.S.O.Mouzaïa - W.S.Médéa	<i>Annulées</i>		

MISE A JOUR 21^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
MOUZAIA	J.M.Mouzaïa - A.S.Ansar	LUNDI 01 MAI 2017	U-15	09H00